GAZETTE DE VARSOVIE
SAMEDI, 18 MAI 1793.

VARSOVIE, *le* 18 *Mai.*

UNIVERSAL.

Publié au nom de S. M. l'Impératrice de Russie, dans les ci-devant Provinces Polonoises, passées sous Sa domination.

CATHERINE II.

Par la grace de dieu, Impératrice & Souveraine de toutes les Russies.

A tous les habitans des Provinces, faisant ci-devant partie des domaines de la République de Pologne, & maintenant réunies à Notre Empire; salut, savoir faisons, en les assurant de Notre bienveillance Impériale.—Ayant réuni à Nos Etats les Provinces Polonoises, qui jadis en formoient essentiellement partie, qui en ont été détachées dans des tems de crise, & n'ont cessé depuis cette époque, d'être exposées à tous les effets destructeurs du trouble, du desordre, & des dissentions domestiques, lesquelles ont porté les atteintes les plus funestes, non seulement à la tranquillité publique, mais encore à la sûreté comme au bien-être des particuliers: D'un coté les archives de l'ancienne histoire, de l'autre, les événemens qui se sont passés sous Nos yeux, Nous offrent partout le détail affligeant des révolutions désastreuses, des guerres longues & meurtrières, des désastres enfin de tous les genres, qu'ont du éprouver les peuples fixés dans ces Provinces, avant de rentrer sous Notre domination, & de participer à la gloire, à la prospérité dont jouit actuellement Notre Empire, & qui ont porté son nom d'une extremité de l'univers à l'autre. Mais enfin ils vont le gouter, ce bonheur que Nous repandons sur tous Nos sujets, & Nos vues en rentrant en possession de ces Provinces, ont été & seront à jamais, d'y assurer la tranquillité des citoyens, d'y rétablir un gouvernement sage, sous lequel chaque individu obtienne la justice qu'il a droit de réclamer, & de donner à ce régime constitutionel des bases plus durables. Aussi Nous regardons comme la première, la plus douce de Nos obligations, & comme un devoir qui nous est imposé par l'Eternel lui-même, celle de prévenir par Notre bienveillance Impériale, tous les citoyens de ces Districts, & de les conduire tous également à la félicité, autant qu'il Nous sera possible. Fidelle à ces principes, non seulement Nous avons garanti à chacun d'eux, la sûreté de sa personne & de ses propriétés; mais Nous proposant encore de les indemniser des dommages que leur ont causés les troubles & les désordres qui ont eu lieu dans ces contrées, le passage des troupes, & sur-tout la dernière guerre, dont cette partie a été le principal théatre; voulant en outre leur donner un premier témoignage de Notre sollicitude maternelle, Nous avons ordonné à Notre Général Gouverneur des dites Provinces, le Sr. de Kreczetnikow, de faire dresser un tableau exact de ces dommages, & cependant défendons de percevoir sur aucune classe de citoyens aucune espèce d'impots ou contributions quelconques, pour le profit de notre trésor, à compter de ce jour, jusqu'au 1 Janvier 1795. excepté les dons volontaires que les citoyens offriroient d'eux-mêmes, & qui ne peuvent être une charge pour qui que ce soit; attendant du reste Nos dispositions ultérieures à cet égard. Permettons aussi de percevoir sur l'ancien pié, jusqu'à ce que Nous en ayons ordonné autrement, tous les droits de péage & d'entrée, dans les bureaux de Douane déjà établis, ou qui le seront sur les nouvelles frontières de l'Empire de Russie, comme étant indispensablement nécessaires dans la circonstance actuelle, pour l'établissement & le maintien du gouvernement, & des Chancelleries de Notre Fisc Impérial.

Le premier acte de Notre autorité étant un témoignage de bienfaisance, en faveur des sujets nouvellement passés sous Notre domination, & de sollicitude pour la prospérité des pays qu'ils habitent; Nous avons lieu de croire qu'ils recevront avec reconnoissance, cette marque de faveur, & sauront priser comme ils le doivent, le desir que Nous annonçons ici, de gagner leur cœur par Nos bienfaits, & de les attacher à leur ancienne patrie, par l'espoir des avantages que Nous leur offrons, au lieu de les soumettre par la force de Nos armes. Nous espérons que répondant à Nos vues généreuses, ils adresseront au ciel des actions de grace, pour leur retour à cette antique patrie, qui les adopte une seconde fois; que leur zèle, que leurs efforts auront pour objet, de les affermir dans la fidélité qu'ils Nous doivent, & dans une soumission constante à Nos loix; qu'ils se réuniront d'esprit & de cœur à Nos fidèles sujets les Russes; qu'enfin ils formeront comme autrefois, une Nation respectable, toujours docile, toujours fidelle à ses Monarques, toujours valeureuse & invincible. Par là ils se rendront vraiment dignes des soins & de la sollicitude que Nous leur témoignons, comme une mère tendre qui ne desire que le bonheur de ses enfans.

Fait en la ville de St. Pierre, Notre résidence Impériale le 13 (24) Avril, l'an 1793. de la naissance de J. Ch: de Notre domination sur toutes les Russies, le 31. & sur la Tauride, le 10e.—L'original etoit signé.

CATHERINE.

Formule du serment à prêter, par les citoyens qui possedent des biens-fonds dans les Provinces Polonoises, nouvellement réunies à l'Empire de Russie; suivant l'injonction expresse de S. M. I.

„ Je sous-signé déclare en présence de l'Eternel, un seul dieu en trois personnes, que je desire & veux obéir à jamais, de plein gré & loyalement, à tous les ordres & volontés suprêmes de S. M. Catherine II. (Alexiowitz) Impératrice & Souveraine de toutes les Russies, de son fils bien aimé, Paul Petrowicz Grand Duc de Russie, comme héritier-né du trône Impérial, & de tous leurs successeurs; que je me soumettrai à toutes leurs loix, & que je leur demeurerai fidelle dans tous les tems, comme il convient à un sujet envers son Souverain légitime. Pour gage de mon zèle à remplir ce serment, je baise le St. Evangile: Ainsi dieu m'ait en aide, & le sang innocent de Son fils. "

M. de Siewers Ambassadeur extraordinaire & plénipotentiaire de S. M. I. ayant été chargé expressement de recevoir le serment des gentils-hommes, avoit fixé le 3 Mai & les jours suivans, pour cette cérémonie. Depuis cette époque, un grand nombre de personnes distinguées ont satisfait à cette obligation.

Le 5. jour de la fête de S. M. l'Impératrice, M. de Siwers a donné un diner splendide suivi d'un concert, d'un bal & d'un souper, qui a duré fort avant dans la nuit. Tous les Ministres Nationaux & étrangers, les dignitaires & gentilshommes qui se trouvent à Grodno, avoient été invités à cette fête.

FRANCE.

6e. suite des événemens dans le courant d'avril.

L'ordre du jour étoit le 17. la discussion sur les bases constitutionelles. Romme, au nom de la Commission des six membres, chargée d'examiner & d'analyser les divers plans adressés à la Convention, (*il y en a déjà* 305.) a fait lecture de son travail sur cet objet important. Il y a développé & classé les droits & les devoirs de l'homme en société.

Après Romme, Bertrand, Salles, Isnard & Lasource ont été entendus. Quelques débats se sont engagés sur la question de savoir, si l'on commenceroit par la déclaration des droits de l'homme, ou par les premiers articles du gouvernement républicain. La Convention a décrété qu'elle s'occuperoit d'abord de la déclaration des droits.

Les articles suivans de la déclaration ont été unanimement & au milieu des plus vifs applaudissemens, décrétés ainsi qu'il suit, dans les séances du 17. 19. 20. 21. & 22.

„ Les droits de l'homme en société sont, l'égalité, la liberté, la sûreté, la propriété, la garantie sociale, & la résistance à l'oppression. "

„ L'égalité consiste en ce que chacun puisse jouir des mêmes droits. "

„ La loi est l'expression de la volonté générale. Elle est égale pour tous, soit qu'elle récompense ou qu'elle punisse, soit qu'elle protège ou qu'elle réprime. "

„ Tous les citoyens sont admissibles à toutes les places, emplois & fonctions publiques. Les peuples libres ne connoissent d'autres motifs de préférence, que les talens & les vertus. "

„ La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui n'est pas contraire aux droits d'autrui. Elle repose sur cette maxime: „ Ne fais pas aux autres, ce que tu ne voudrois pas qu'on te fit. "

„ La conservation de la liberté dépend de la soumission à la loi, qui est l'expression de la volonté générale. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi, ne peut être empêché, & nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas. "

„ Tout homme est libre de manifester sa pensée & ses opinions. "

„ La liberté de la presse, ou tout autre moyen de publier ses pensées, ne peut être ni interdite, ni suspendue, ni limitée. "

„ La sûreté consiste dans la protection accordée par la société à chaque citoyen, pour la conservation de sa personne, de ses biens & de ses droits. "

„ Nul ne doit être appellé en justice, accusé, arrêté ni détenu, que dans les cas déterminés par la loi, & selon les formes qu'elle a prescrites. Tout homme arrêté ou saisi par l'autorité de la loi, doit obéir; sans quoi il se rend coupable par sa résistance. "

„ Tout acte exercé hors de la loi, est nul, arbitraire & punissable. Tout homme contre qui on tenteroit d'exécuter un tel acte, a le droit de repousser la force par la force."

„ Ceux qui solliciteroient, expédieroient, signeroient, exécuteroient ou feroient exécuter ces actes arbitraires, sont coupables, & doivent être punis. "

„ Tout homme étant présumé innocent, jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne seroit pas necessaire pour s'assurer de sa personne, doit être sévèrement réprimée par la loi. "

„ Nul ne doit être jugé ni puni, qu'en vertu d'une loi établie, promulguée antérieurement au délit, & légalement appliquée. "

„ L'effet rétroactif donné à la loi, est un crime. "

„ La loi ne doit décerner que des peines strictement & évidemment nécessaires; elles doivent être proportionnées aux délits, & utiles à la société. "

„ Le droit de propriété consiste, en ce que tout homme est le maitre de disposer à son gré de ses biens, de ses capitaux, de ses revenus, de ses facultés, de son industrie. "

„ Nul genre de travail, de commerce, de culture, ne peut lui être interdit; il peut fabriquer, vendre & transporter toute espèce de production. "

„ Tout homme peut engager ses services & son tems; mais il ne peut se vendre lui-même; sa personne n'est pas une propriété aliénable. "

„ Nul ne peut être privé de la moindre portion de sa propriété sans son consentement, si ce n'est lorsque la nécessité publique légalement constatée, l'exige évidemment, & sous la condition d'une juste & préalable indemnité. "

(On avoit proposé de substituer au mot, *nécessité* publique, *l'utilité* publique; mais cet amendement a été rejetté.)

„ Nulle contribution ne peut être établie que pour l'utilité générale, & pour subvenir aux besoins publics. Tout les citoyens ont le droit personnellement, ou par leurs représentans, de concourir à l'établissement des contributions, d'en surveiller l'emploi, & de s'en faire rendre compte. "

„ L'instruction est le besoin de tous, & la société la doit également à tous ses membres. "

„ Les secours publics sont une dette sacrée de la société, & c'est à la loi à en déterminer l'étendue & l'application. "

„ La garantie sociale consiste dans l'action de tous, pour assurer à chacun la jouissance & l'exercice de ses droits; elle repose sur la Souveraineté Nationale. "

„ La Souveraineté Nationale réside essentiellement dans le peuple entier, & chaque citoyen a le droit égal de concourir à son exercice; elle est une, indivisible, imprescriptible & inaliénable. "

„ Nulle réunion partielle de citoyens, & nul individu ne peuvent s'attribuer la souveraineté. "

„ Nulle réunion partielle de citoyens, nul individu ne peuvent exercer aucune autorité, ni remplir aucune fonction, sans une délégation formelle de la loi. "

„ La garantie sociale ne peut exister là, où les limites des fonctions publiques ne sont pas clairement déterminées par la loi, & où la responsabilité de tous les fonctionnaires publics n'est pas assurée. "

„ Dans toute société libre, les hommes doivent avoir un moyen légal de résister à l'oppression; mais lorsque ce moyen est impuissant, l'insurrection est le plus saint des devoirs. "

„ Un peuple a toujours le droit de revoir, de réformer, de changer sa constitution. Une génération n'a pas le droit d'assujettir à ses loix, les générations futures; & toute hérédité dans les fonctions, est absurde & tyrannique..."

Une députation du faubourg St. Antoine se présente à la barre. Gonchon orateur de cette députation, commence par rappeller les titres des citoyens de ce faubourg, à l'intérêt de la Convention. Ils ont toujours été amis des loix; ils respectent les propriétés du riche, la vie, la sûreté de tout le monde; le 2 Septembre n'a point trouvé de complices parmi eux. Le prix qu'ils vous demandent pour leur conduite, dit ensuite Gonchon, c'est de donner promptement à la France, une constitution républicaine; c'est aussi de faire régner l'union dans votre sein. „Les tribunes vous respecteront, quand vous vous respecterez vous-mêmes. "

Marat après avoir fait annoncer dans les fauxbourgs, l'instant de sa sortie, & s'être bien assuré d'une puissante escorte, s'est rendu de lui-même au tribunal révolutionaire, qu'il a très maltraité dans son discours, ainsi que la Convention. Il a denoncé comme traitres, un grand nombre de membres de l'assemblée, parmi lesquels il en a nommé 32. (les mêmes qui sont désignés dans la fameuse pétition des 35 sections de Paris, que la Convention vient de déclarer *contraire aux loix & calomnieuse.*) Après ce beau discours, dans lequel il n'a pas manqué de se donner les louanges les plus outrées, & qui a excité les plus bruyans applaudissemens; il a été absous par le tribunal, & conduit par son escorte favorite, à la Convention.

„On venoit (dit la Gazette Nationale, à la seance du Mercredi 23. Avril) de prévenir l'Assemblée, qu'il se formoit un rassemblement très considérable, Rue St. Honoré. Des Pétitionnaires se présentent. On sollicite leur admission; ils sont introduits à la barre. Nous vous ramenons le brave Marat, dit l'orateur, & nous demandons à défiler devant l'Assemblée.—La Convention accède à leur demande: Ils arrivent en sautant & criant: *Vive la Montagne! vive Marat! chapeau bas.* Marat paroit ensuite, le front ceint d'une Couronne civique. On le porte à la tribune au milieu des applaudissemens les plus tumultueux, & des cris d'une joye extraordinaire: Il parle; & le calme renait.—*Législateurs*, dit-il, *je vous présente un Citoyen inculpé, & qui a été pleinement justifié. Il vous offre un cœur pur; il défendra toujours avec l'energie dont il est capable, les Droits de l'homme, la liberté, & le peuple.* Les applaudissemens redoublent.—Le Hardi a donné lecture du jugement du Tribunal-Révolutionaire, qui acquitte Marat. Plus de 600 personnes l'ont embrassé, & 5 ou 6000 l'ont reconduit chez lui, au milieu des cris répétés par écho, d: *vive Marat, vive l'ami du peuple....*

Le jour du triomphe de Marat, la salle des Jacobins étoit tellement remplie de monde, qu'une des tribunes s'est écroulée. Il n'y a eu personne de tué; mais 17 personnes blessées plus ou moins grièvement.

Un Adjudant-Général de l'armée du Nord est admis à la barre: „Citoyens, dit il, j'apporte des dépêches de vos commissaires, & une lettre de Dampierre pour le ministre de la guerre. L'importance de la lettre de vos collègues au comité de salut public est telle, que Dampierre m'a chargé de venir y joindre de nouvelles observations de vive voix. L'armée est dans les dispositions les plus désirables; elle est prête à verser tout son sang pour la République; elle combat tous les jours. Le 14. elle fut obligée de céder, après 15 heures de combat; l'ennemi l'accabloit par la supériorité de ses forces & de son artillerie; mais le 15. elle a vaincu. Depuis ce jour, l'ennemi ne s'avance plus qu'avec précaution. L'Autriche affecte de nous demander la paix; Cobourg en a exprimé le desir de vive voix & par écrit. Les officiers de son armée tiennent le même langage. Leurs avant-postes cherchent sans cesse à communiquer avec les nôtres, & leur parlent toujours de paix. Dampierre a défendu très-sévèrement aux troupes, toute communication avec eux, en les invitant à se méfier des pièges que leur tendent ces ennemis de la liberté. Il ne cesse de leur inspirer la haine de la tyrannie."

„ Je crois pouvoir vous assurer, a ajouté l'adjudant, que la mésintelligence règne déjà parmi les Puissances coalisées, & qu'elle ne tardera pas à éclater avec la plus grande force. Ainsi vous avez entre vos mains le sort de la France & celui de l'Europe. "

„ La Convention Nationale, a répondu le président Lasource, savoit que de nouvelles victoires attendoient les enfans de la République, trompés un instant par un traitre. Il viendra un tems, où nous voudrons bien accorder la paix à nos ennemis, mais c'est quand ils auront reconnu, que le peuple François est libre. Nous ne sommes pas étonnés de leurs divisions....."

Le ministre de la guerre transmet ensuite la lettre

du Général Dampierre, datée de Valenciennes, du 11 Avril.

„ Je vous rends compte que l'avant-garde s'est aussi bien conduite aujourd'hui qu'hier; elle a même été attaquée plus vivement. J'ai porté un renfort, ainsi qu'une pièce de 16. pour répondre à une de 17. Ce qui n'a pas peu contribué à encourager nos troupes, c'est la présence de mon brave & loyal ami Lamarche. Le feu a duré dans les bois, depuis 4 heures du matin juiqu'à 8 du soir, & il a été dans certains instans, aussi fort que dans l'affaire de Nervinde. Les Autrichiens ont été repoussés jusque dans Saint-Amand. Je ne puis assez me louer du courage de l'avant-garde, si ce n'est que quelquefois il est trop impétueux, & s'emporte souvent au-delà du but proposé. Je dois aussi beaucoup d'éloges au Général Laroque, pour la manière ingénieuse dont il a fait retrancher les troupes, & en général pour toutes les dispositions qu'il a faites & les mesures qu'il a prises. "—(Pour recompense de sa fidélité & de ses services, la sœur du Général Dampierre a été mise en état d'arrestation, quelques jours après la nouvelle des trahisons de Dumourier & de son état-major.)

La Convention Nationale aux armées de la République.

„ Soldats de la liberté, vous n'avez pas été vaincus dans la Belgique; vous n'avez été que trahis. La Nation avoit multiplié à côté de vous des approvisionnemens de tout genre, la perfidie d'un infame Général les a livrés à l'Autrichien. Il a épuisé de numéraire le trésor public, pour en couvrir un pays qu'il devoit lâchement abandonner. Rassurez-vous; la France a les plus grands moyens de faire la guerre pendant plusieurs campagnes, si la victoire n'assuroit la défaite prochaine des hordes étrangères. La France a pour elle une population libre, son riche territoire, le soleil qui le fertilise. "

„ Elle a des domaines immenses, sur lesquels repose la fortune publique, & le bien seul des traitres, peut alimenter long-tems la guerre contre toute l'Europe. Des subsistances, des armes, des habits s'amoncellent, & les citoyens accourent de toutes parts dans nos armées; tandis que nos ennemis ont épuisé leurs trésors, & dépeuplé leurs Etats. Nos ennemis combattent à 300 lieues du sol dont le despotisme les a arrachés; vous combattez sur vos foyers." ...

„ Nos ennemis font une guerre d'armée; vous faites une guerre de peuple. C'est un vil intérêt qui forma la ligue des tyrans, dont les haines & les rivalités réciproques préparent sourdement la ruine; la liberté, l'égalité ont formé notre sainte coalition. Connoissez tous les avantages que votre position vous donne, & que votre courage vous assure. Les Autrichiens cherchent à vous tromper par des paroles de conciliation, & des espérances de paix. La paix est dans leur bouche, mais la guerre est dans leur cœur. C'est avec ces paroles de paix, qu'il tentent d'énerver votre courage, & de flétrir vos lauriers; c'est avec des propositions astucieuses, que nos ennemis ruinés par leurs dépenses, fatigués par leurs marches, & divisés par leur ambition, veulent détruire l'esprit public de l'armée, diviser les citoyens, & nous ramener au royalisme; c'est la paix des tombeaux qu'ils vous offrent, c'est la vie de la liberté qu'il nous faut. Les représentans du peuple sauront bien saisir le moment d'une paix honorable, & digne de la République. Mais c'est votre constance, votre indignation contre les traitres, ce sont vos triomphes qui nous donneront cette paix. Pour y parvenir, il faut combattre, & bientôt nos ennemis épuisés devant nos places fortes, s'estimeront heureux de l'obtenir. "

„ Ils vous parlent de paix, & ils font une guerre atroce; ils prennent le rôle de pacificateurs, & ils agissent comme des ennemis; ils vous parlent de l'honneur National, & ils violent tous les droits des nations. Les perfides! Ils vous parloient de paix, lorsque le 3 Avril, dans la forêt de St. Amand, leurs soldats vous embrassoient, pour massacrer ensuite votre avant-garde. Leur cri est la paix ou la royauté; le vôtre doit être la République ou la guerre..... "

Kellermann vient d'être destitué par le conseil exécutif; le Général d'Orison le remplace.

On assure que Claviere va quitter le ministère des contributions, & qu'il sera remplacé par Grouvelle, secrétaire du conseil exécutif provisoire.

Proclamation du Général Custine à son armée.

„ Citoyens soldats: vous êtes désormais l'appui, l'espoir & le soutien de la République. Les circonstances vous appellent à cette haute destinée, du moment où l'armée de la Belgique, détruite par la licence, par les désorganisateurs, & par la trahison infame de son Chef, n'offre plus à notre ennemi, ces mêmes phalanges qui l'écraserent à Gemmape. On dit que notre frontière de Flandre lui est ouverte; mais vous défendrez celle de l'Alsace; mais vous couvrirez de votre bravoure, ces départemens dont la munificence est venue cet hiver, au secours de vos besoins; mais vous ne souffrirez pas que votre patrie, déchirée par d'avides étrangers, reçoive des loix des prêtres, des nobles & des Rois. "

„ Mes amis, mes enfans, car je suis un des plus vieux soldats de la République, pour votre intérêt même, conservez votre discipline. Je n'ai jamais donné à l'exercice de mon pouvoir, le caractère de la sévérité, que pour la maintenir. Elle est la force, elle est la gloire des armées, tant qu'elle y règne; par elle seule vous vaincrez nos ennemis. Vous allez dans ce moment de crise, être entourés d'hommes pervers, qui sous l'habit de bons citoyens, & sous le voile d'une fausse pitié, vous peindront vos dangers, vos souffrances, vos privations, & vous engageront à l'impatience, au dégoût & à la désertion. Mes enfans, je vous en avertis en père, ces hommes sont des traitres; ils sont les agens honteux de la cabale & de l'aristocratie; ce sont eux qui correspondent avec les fomentateurs des troubles intérieurs; ce sont eux qui veulent vous rendre un Roi & des fers. "

„ Ma rudesse contre les lâches & les foibles, vous est un sûr garant de mon horreur pour les traitres, & de mon estime pour les vertus civiques que vous développez. Nous avons repoussé les ennemis à Ober-Flersheim; nous les battrons encore. Le 7e. bataillon d'infanterie légère, celui de la Corrèze, la brigade du 13e. régiment, le 8e. régiment des chasseurs à cheval, le 9e de cavalerie & l'artillerie y ont fait particulièrement leurs preuves de valeur. Vous les imiterez dans l'occasion; vous ne vous laisserez point effrayer par ces nuées de hussards, qui vous menacent par des hurlemens, & qui ne vous attaqueront jamais, tant que vous resterez en masse. Vous avez du canon & des baïonnettes; vous ménagerez votre feu; vous mettrez du calme dans votre défense, & l'ennemi sera toujours repoussé. Mais, mes amis, je dois vous le dire, vous ne vous gardez pas avec assez de précaution, de façon que l'ennemi entreprenant pénètre dans vos postes, vous surprend, & rend par la rapidité de son attaque, votre bravoure inutile. Souvenez-vous que c'est la vigilance qui prévient les défaites, que c'est l'opiniâtreté qui prépare les victoires, & que c'est l'instant saisi par la valeur tranquille, qui les décide. Qu'il me sera doux un jour, rentré dans l'ordre des simples citoyens, de jouir avec vous de la conquête de notre liberté, après l'avoir obtenue au milieu de tant d'orages! Cette liberté sainte est le seul bien auquel j'aspire, & nous l'obtiendrons, car, j'aime à le penser, cette crise est la dernière qui puisse la faire momentanément chanceler.— *Le Général en Chef de l'armée du Rhin:* Custine.

Cette Proclamation est antérieure de plusieurs jours, à la lettre qu'il adressa à la Convention, & que nous avons donnée dans notre avant-dernier No. ainsi qu'aux dénonciations de Marat contre ce Général.

Mannheim, du 19 Avril.

Voici le rapport que nous avons promis de l'entrevue entre le Général comte de Wurmser, & le Commandant de Landau. La multiplicité des matières ne nous a pas permis de le donner plutôt.

Du quartier-général de Spire le 8 Avril.

„ Sur la nouvelle que Dumourier avoit fait arrêter les commissaires, que la Convention avoit dépêchés pour l'arrêter lui-même; qu'il les avoit envoyés au Prince de Saxe-Cobourg, à Mons, où ils étoient retenus comme prisonniers d'Etat; que Dumourier avoit en outre proclamé Roi, le Dauphin à la tête de son armée, & qu'il s'étoit mis en marche sur Paris, après être convenu avec le Prince de Saxe-Cobourg d'une suspension d'armes: Son Exc. le Général d'artillerie Comte de Wurmser, Commandant en Chef l'armée Imp: R. sur le Haut-Rhin, prit la résolution d'avoir une entrevue avec le Général Gillot, commandant à Landau. A cette fin, Son Exc: a envoyé aujourd'hui à une heure & demi de l'après-diné, sous une escorte de hussards, le premier lieutenant Comte de Galenberg, avec un trompette, à Landau, pour inviter le Commandant à un pourparler. Au troisième appel, le major de la place est sorti à cheval, & après avoir appris le desir du Général, il en a fait rapport au Commandant, qui a donné aussitôt pour réponse, qu'il se rendroit à Freithof. Son Exc: le Comte de Wurmser s'est en conséquence rendu à cheval, accompagné du colonel de Waldeck, du Prince de Hohenlohe, du Général François baron de Klinglin, servant dans le Corps d'armée de Wurmser, du Lieutenant-colonel du régiment Archiduc-Léopold, hussards, Szentkereszti, de l'aide-de-camp Général-major Gorrup, & de son aide-de-camp le capitaine Eltinghausen, avec six hussards. Il a trouvé à son arrivée, le Commandant de Landau avec huit officiers François Après les complimens d'usage, tout le monde s'est éloigné de six pas, excepté le

Prince de Hohenlohe, le Général Klinglin & un officier François, qui ont assisté à l'entretien des deux Généraux. Le Général Comte de Wurmser a exposé au Commandant de Landau, en termes énergiques, le motif de ce pourparler; savoir: „que son Corps d'armée réuni à un Corps Prussien, aux ordres du Prince de Hohenlohe, étoit à une lieue & demi de la ville, & prêt à commencer le siege à chaque instant; qu'il feroit au désespoir de causer le malheur de cette ville & de ses habitans, s'il ne la rendoit pas; que le comte se flattoit, que M. le Commandant s'y prêteroit d'autant plus facilement, que la ville ne lui avoit pas été confiée par le Roi; & qu'il pourroit par-là prévenir les malheurs que le meurtre de ce Prince faisoit péser sur la Nation; que s'il vouloit suivre l'exemple de Dumourier, il ne dépendoit que de lui de s'acquérir une gloire immortelle par cet acte méritoire; qu'il devoit se ressouvenir de son nouveau Roi, Louis XVII. & lui prouver la fidélité qu'il avoit si long-temps gardée au feu Roi, comme cela étoit connu de tout le monde; qu'il traiteroit le mieux possible lui & la ville, & tous ceux qui seconderoient la bonne cause; & qu'il les recommanderoit d'après leurs mérites, à S. M. I. & R. mais qu'en cas de refus, il feroit dans la nécessité de prendre la ville par force, &c.“— Le Commandant de Landau a répondu à toutes ces raisons avec beaucoup de modestie; „ que les forces de l'armée aux ordres de Son Exc. lui étoient aussi bien connues, que son caractère grand, humain & courageux; qu'il étoit triste de voir la ville exposée à un danger si imminent; mais qu'il n'y pouvoit rien faire, si la reddition de la place étoit le seul moyen de l'en garantir; car la ville n'étant pas à lui, mais à la Nation, qui l'avoit confiée à sa garde, il ne la céderoit jamais à un étranger qu'avec la perte de sa vie; qu'il ne la rendroit dans aucun cas: que si le comte de Wurmser pouvoit la prendre, elle feroit alors à lui. Touchant le meurtre du Roi; il y avoit beaucoup à dire à ce sujet, mais il ne lui convenoit pas d'en parler. Il avoit bien lu dans les papiers publics, la jonction de Dumourier avec les Autrichiens, mais il ne l'avoit pas cru; & fût-elle vraie, ce feroit à la Nation à en décider; car c'est seulement à elle qu'il avoit voué ses services, étant bon François: que d'ailleurs il ne doutoit pas un moment d'être bien traité; qu'il a toujours été un honnête homme, & que si M. le Général avoit des émigrés dans son Corps d'armée, ils lui attesteroient bien, qu'il a été de tout temps accoutumé à dire la vérité. „

„ Cette conférence s'étant terminée sans succès, le Commandant de Landau a demandé au Général de Wurmser, la permission de lui présenter les officiers de sa suite. Ils se sont approchés la tête découverte; & le Commandant après s'être excusé auprès du Général, pour se couvrir, a fait part à ses officiers, de la demande du Comte de Wurmser, ainsi que de la réponse qu'il y avoit faite. Il y a eu encore quelques saillies de part & d'autre, & l'on s'est retiré. Un des François a crié encore de loin: ***adieu; notre Général ne sera pas un Dumourier.*** “

A la suite de cette entrevue, le Général Autrichien envoya au Commandant de Landau, la sommation suivante.

„ Vous savez, Monsieur, que le Général Dumourier vient de faire arrêter les Commissaires de la Convention, & de les faire transférer à Mons, & de là à Maestricht; que Dumourier a mis son armée sous la protection de l'armée Autrichienne, & a fait proclamer Louis XVII. Roi de France. Vous n'avez pas un moment à perdre, pour prouver que vous vous réunissez à la même cause. Remettez-moi une place qui ne peut manquer de tomber en mon pouvoir; épargnez par-là le sang que des enragés ont fait verser à grands flots. Mettez-moi à même de faire éprouver aux François, la bienveillance des souverains armés contre la France. “ (Signé) *le comte de Wurmser.*

Réponse faite par le Général Custine à cette sommation.

„ La proposition du Général Wurmser est au moins le comble de la jactance. Le Général Custine s'empresse de lui apprendre, que les François n'ont besoin de la protection de qui que ce soit, & que ceux qui sont actuellement à Landau, n'oublieront pas leurs sermens, & sauront défendre la liberté, trahie par Dumourier dans la Belgique. Le Général Wurmser connoit trop bien la Nation Françoise, pour ignorer que 24 millions d'hommes ne reçoivent la loi de personne. “ — *Le Général en Chef, Custine.*

Weissembourg, le 27 Avril.

Avant-hier, la municipalité de Landau reçut une lettre anonyme par la poste de Mannheim. Les habitans y étoient sommés de se rendre à Louis XVII. de faire amende honorable, & d'envoyer une députation au prince de Condé, pour demander pardon; sans quoi ils périroient tous par le fer & par le feu. On prétend que cette lettre est écrite par un nommé Buligny ingénieur, qui a déserté cette place.

Extrait d'une lettre de Brest, du 2 Mai.

..... La division des vaisseaux de ligne & frégates, sortie de notre port le 10 Avril, s'étant jointe à celle de l'Orient, a du attaquer ces jours passés, la flotte Angloise qui avoit mis à la voile, de Douvres, à peu près dans le même tems. On nous assure qu'elle a remporté un avantage signalé; s'étant emparé de 14. ou 16 vaisseaux, & ayant dispersé le reste. Aussitôt que les détails officiels nous seront parvenus, nous les enverrons au ministre de la marine, pour être communiqués à la Convention. „ — (Ce succès peut être réel mais ce dont on est plus sûr, c'est que 17 frégates Françoises ont été enlevées à la hauteur de Gibraltar, par une flote Angloise, en présence de 6 vaisseaux de ligne, qui au lieu de les secourir, ont gagné le large.)

„ Un de nos Corsaires s'étoit emparé d'un vaisseau Espagnol revenant des Indes Orientales, chargé de Marchandises de prix, & dans lequel il se trouvoit en especes, une somme de 1,300,000 liv: sterl: Mais comme il étoit près d'aborder sur nos parages, il se vit attaqué par plusieurs frégates & corvettes Angloises, qui lui arrachèrent sa prise.

Bruxelles, du 3 Mai.

„ L'on apprend par diverses lettres du camp de Quievrain, que Condé étant tout-à-fait entouré par les troupes Autrichiennes, & les pour parlers pour une capitulation, ayant échoué, l'attaque a commencé le 25 de ce mois. Il paroit que nos armées n'ont pas toute la grosse artillerie nécessaire pour les sièges qu'il faudra entreprendre. Il est vrai, qu'elle est en route de Vienne sur trois colonnes, dont la première est arrivée le 25. à Namur, sous l'escorte de 8 compagnies de chasseurs ou Croates, & d'une compagnie de canonniers. On fait d'ailleurs que le Général Unterperger, étant arrivé le 20. de Vienne, est parti le lendemain pour la Haye, afin d'y négocier encore l'envoi aux Pays-Bas, de quelques pièces de grosse artillerie de siège. Il est fâcheux pour les armées Impériales, que durant tous les préparatifs, qu'exige l'attaque d'un si grand nombre de places fortes, les François aient le tems de se retrancher, & de se renforcer de jour en jour davantage dans leur camp de Famars, d'où il faudra les déloger à quelque prix que ce soit, avant toute autre entreprise, ce qui fera très difficile. Il se confirme, que Condé manque de provisions, & que les habitans aussi bien que la garnison, sont réduits au pain d'avoine. “

On assure que le fameux Etienne, chef des Sans-Culottes Brabançons, se promene tranquillement à Bruxelles, & prétend avoir été plus utile à l'Empereur, que le prince de Cobourg lui-même.

Il y a eu dernièrement une affaire près de Landau entre les François & les Autrichiens. L'action a été très vive, & l'avantage long-tems balancé. Cependant on dit que les Autrichiens ont dû se retirer de quelques lieues.

Londres, 1 Mai.

Un voyageur qui arrive de Londres, nous assure que les dispositions des Anglois à l'égard de la France, sont bien changées depuis l'évacuation de la Belgique. On ne voit pas maintenant l'intérêt de l'Angleterre dans cette guerre, aussi ne paroit-elle pas disposée à la seconder. Voilà pourquoi il y a tant de lenteur dans les préparatifs.

Il y a plus de vraisemblance dans l'opinion de ceux qui disent, que l'Angleterre avoit suspendu ses préparatifs, à la nouvelle du nouveau plan de Dumourier, persuadée qu'il auroit un prompt & sûr effet; mais qu'elle va suivre ses premières dispositions, avec plus d'activité que jamais, depuis qu'elle a appris que l'armée de la Belgique a tourné le dos à son Général. On annonce en effet de Londres, qu'incessamment on tentera une descente sur les côtes de France. Ce sera probablement du côté de la Bretagne, où les troupes Angloises trouveront un appui solide, dans les nombreux contre-révolutionnaires qui couvrent tout le cours de la Loire. On espère ici que les efforts que l'on va tenter contre eux, parviendront à les réduire avant l'arrivée des Anglois, qui trouveront d'ailleurs un obstacle puissant dans la flotte Françoise, sortie de Brest & de l'Orient le 10 de ce mois.